



Granges, le 11 février 2015

---

## Prêts octroyés aux Coopératives d'habitation du personnel de la Confédération

### Modification des taux hypothécaires au 1<sup>er</sup> juillet 2015

---

En raison de l'évolution du marché de l'argent et des capitaux, nous avons adapté les taux d'intérêts. Par conséquent, les taux d'intérêts des prêts de la Confédération ainsi que des prêts PUBLICA sont modifiés comme suit **à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015**:

#### Prêts de la Confédération:

Taux d'intérêt appliqué jusqu'au 30 juin 2015:	Taux d'intérêt appliqué dès le 1 <sup>er</sup> juillet 2015:
1.25 %	1.00 %

#### Prêts PUBLICA:

Taux d'intérêt appliqué jusqu'au 30 juin 2015:	Taux d'intérêt appliqué dès le 1 <sup>er</sup> juillet 2015:
2.00 %	1.75 %